
AVIS AUX NAVIGATEURS

Origine : Pôle Eau potable & Hydraulique 02 99 90 88 44

Emplacement : Barrage d'Arzal et bassin de la Vilaine aval

Fait à signaler : **Autorisation des bateaux à couple dans l'écluse**

Nous sommes passés depuis mardi 2 juin à la 2^{ème} phase de déconfinement. Les activités nautiques et de plaisance, ainsi que l'accès aux plages, lacs et plans d'eau sont à nouveau autorisés sur tout le territoire, dans le respect des règles sanitaires spécifiques.

Dans ces conditions, à compter de vendredi 5 juin, les bateaux à couple seront à nouveau autorisés dans l'écluse.

Toutefois, dans un souci de protection collective, nous recommandons vivement à tous les plaisanciers, lors des éclusages :

- **de porter un masque ;**
- **de limiter au maximum le nombre de personnes circulant sur les ponts des bateaux à couple ;**
- **de respecter les règles de distanciation.**

Afin de fluidifier le trafic, nous incitons tous les plaisanciers à déclarer leur intention de passage à l'écluse d'Arzal sur le site : <https://www.passeportecluse-arzal-camoel.com/> (ou via la capitainerie numérique pour les plaisanciers de la CPM).

Comptant sur votre compréhension,

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services,



Jean-Luc JEGOU.